

1. LE BAREME NATIONAL

a) Valeur professionnelle

L'appréciation portée par l'IA-Dasen sur la valeur professionnelle de l'agent se traduit par l'attribution d'une bonification.

TA CLASSE EX 2022	
APPRECIATION QUALITATIVE DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DE L'AGENT	
Appréciations	Barème
Excellent	140 points
Très satisfaisant	90 points
Satisfaisant	40 points
Insatisfaisant	0

b) Ancienneté dans la plage d'appel

La position dans la plage d'appel est valorisée par des points d'ancienneté. Ces points sont attribués en fonction de l'ancienneté théorique dans la plage d'appel, calculée sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au **31 août 2022**, conformément au tableau ci-dessous :

Ancienneté dans la plage d'appel	Valorisation de l'ancienneté dans la plage d'appel (sauf avis Insatisfaisant)	Valorisation de l'ancienneté dans la plage d'appel (sauf avis Insatisfaisant)
3 + 0	0 an	3
3 + 1	1 an	6
3 + 2	2 ans	9
4 + 0	3 ans	12
4 + 1	4 ans	15
4 + 2	5 ans	18
5 + 0	6 ans	21
5 + 1	7 ans	24
5 + 2	8 ans	27
6 + 0	9 ans	30
6 + 1	10 ans	33
6 + 2	11 ans	36
7 + 0	12 ans	39
7 + 1	13 ans	42
7 + 2	14 ans	45
7 + 3 et plus	15 ans et plus	48

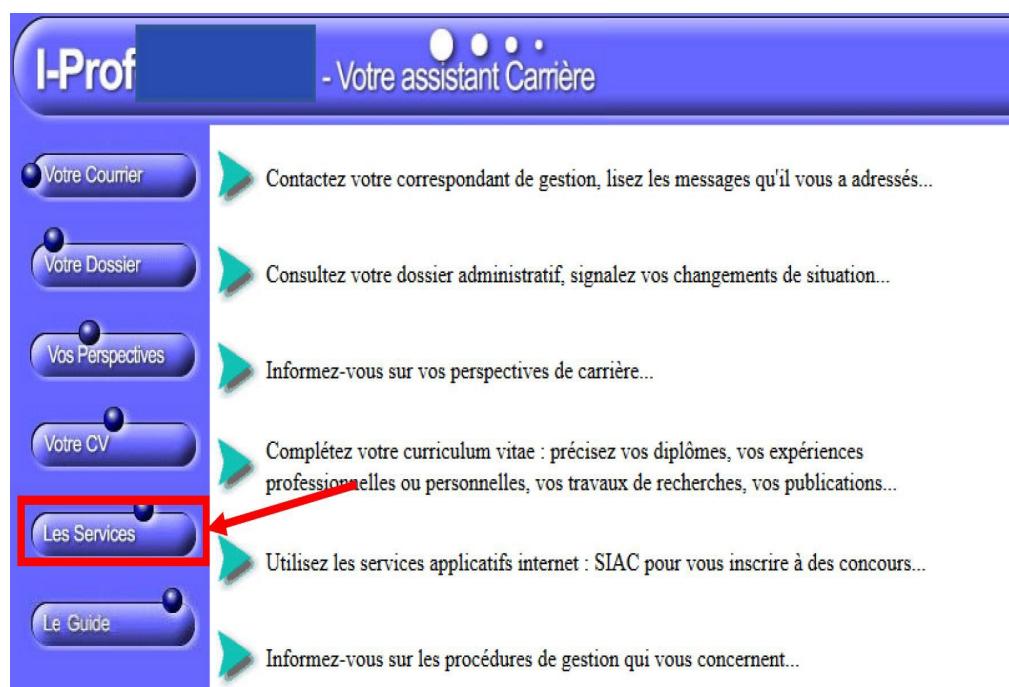
2. MODALITES DE CONNEXION A I-PROF :



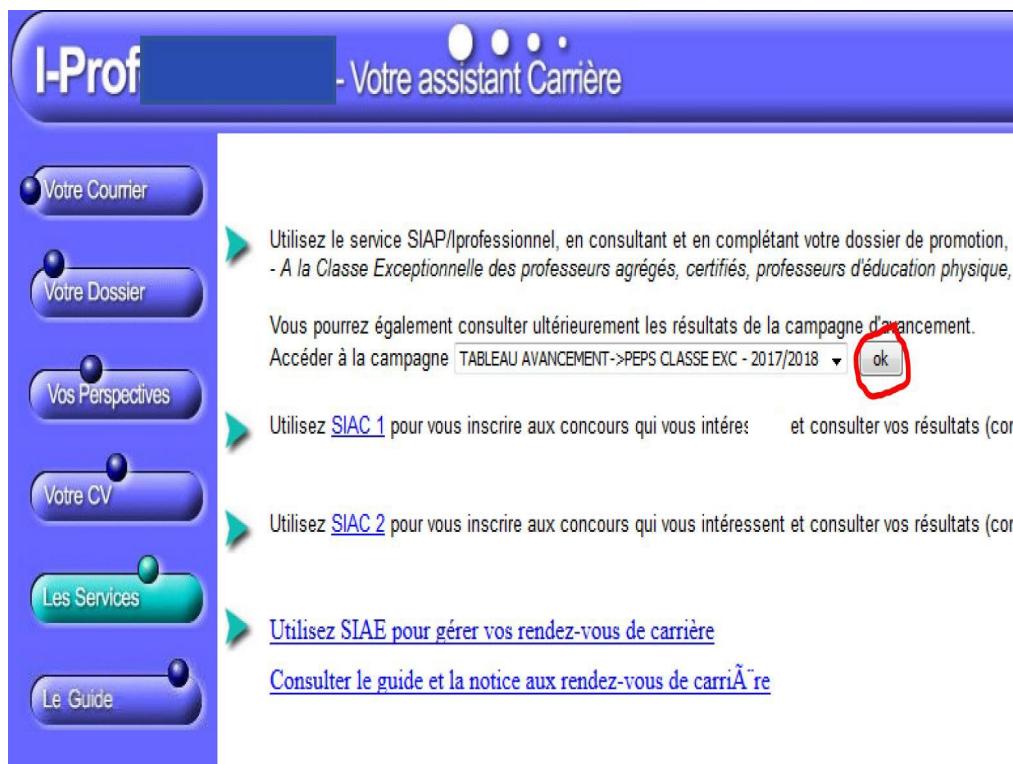
1 - Connectez-vous à i-Prof via le portail ARENA

<https://bv.ac-versailles.fr/iprof/Servletiprof>

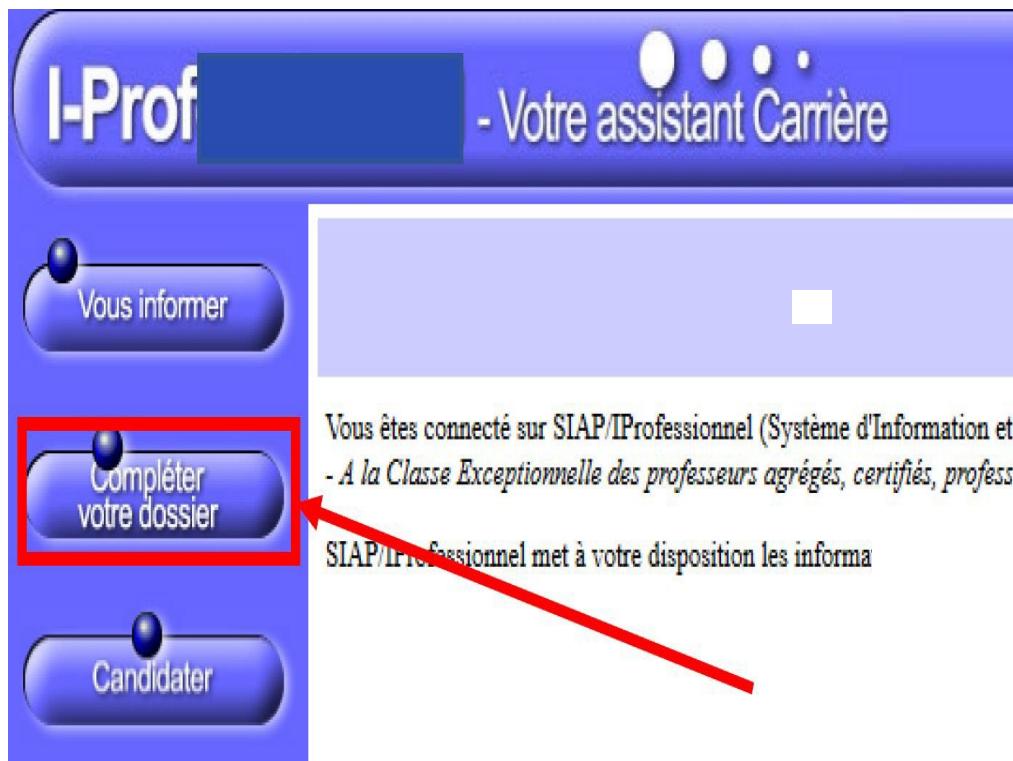
2 - Sélectionnez la rubrique « LES SERVICES »



3 - Cliquez sur OK pour accéder à la campagne d'avancement à la classe exceptionnelle



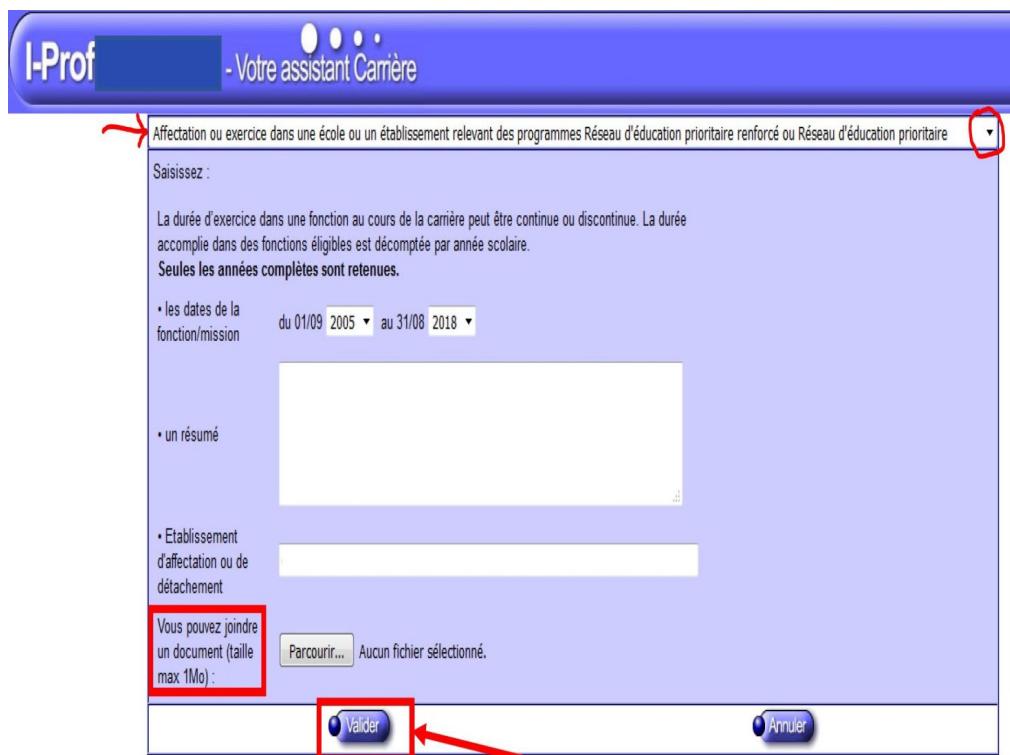
4 - Complétez votre dossier



Les candidats au titre du vivier des FONCTIONS doivent compléter la rubrique « **fonctions et missions** » et y saisir l'intégralité des services justifiant l'inscription à ce vivier (*pour rappel, 8 années effectives de fonctions accomplies dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières*) :

- 1) Cliquez sur l'onglet : "**FONCTIONS ET MISSIONS**"
- 2) Cliquez sur le bouton bleu "**AJOUTER**"
- 3) Choisissez la fonction dans le **menu déroulant** (bandeau sous le titre "Votre assistant de carrière") AVANT de compléter les informations demandées
- 4) Joignez le cas échéant les **pièces justificatives** (poids max 1 Mo)

4 - Complétez votre dossier (Suite)



Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire

Saisissez :

La durée d'exercice dans une fonction au cours de la carrière peut être continue ou discontinue. La durée accomplie dans des fonctions éligibles est décomptée par année scolaire.
Seules les années complètes sont retenues.

• les dates de la fonction/mission du 01/09 2005 au 31/08 2018

• un résumé

• Etablissement d'affectation ou de détachement

Vous pouvez joindre un document (taille max 1Mo) :

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Valider Annuler